

rement les épaules, rabat dentelé, rabat rayonné, cannelé, houppelé, rabat à la reine, à la Guise, à la guimbarde, à la neige, à la fanfreluche, etc., et tous ces rabats en fil de Flandre, en point de Venise ou de Gênes.

Mais vint l'édit de 1629 prohibant la dentelle étrangère à causes des sommes fabuleuses qui sortaient du royaume. En vain des cris et des trépignements: il n'y avait pas à plaisanter avec Richelieu.

Toute la dentelle disparut, à la cour exceptée. On conte qu'un certain Pardailan se paraît de ses points sous les rideaux de son carrosse, quand il allait faire quelque visite, et s'en débarrassait ensuite de la même façon.

La dentelle avait remplacé la passementerie milanaise, mise hors de France par l'édit de 1629. Après la dentelle, on en revint au clinquant, abandonné depuis Henri IV.

La mode en usa et abusa à tel point que Richelieu s'effraya de l'énorme quantité de matières précieuses employée à la toilette: l'édit de novembre 1633 défend tous les sujets de Sa Majesté de porter sur leur chemise, coulets, manchettes, coëffe, et sur autre linge, aucune découpure et broderie de fil d'or et d'argent, passemens manufacturés tant dedans que dehors le royaume.

L'année suivante, nouvel édit: "Proscription pour les habits d'homme et de femme de toute espèce de drap d'or et d'argent, fin ou faux, et aussi de toutes les broderies où ces matières métalliques étaient employées."

On réclama de toutes parts. La caricature s'en mêla. Une estampe que chacun voulut voir et avoir, représentait un marchand s'arrachant les cheveux: "Mettons bas la boutique, et de tous nos beaux passemens faisons corde pour nous pendre!"

Une autre gravure enterrait solennellement la Mode avec les ris d'Héraclite et les larmes de Démocrite; il y avait cortège, sarcophage, épitaphe: "Cy gist la Mode qui causoit tant de folies en France..."

Les rubans remplacèrent les passemens d'or et d'argent, et les rubans firent fureur. Plus de roses, mais des noeuds. Déjà en 1635 une parure de rubans s'appelait "petite oie", parce que ces noeuds, au bas des manches, sur les épaules et sur la chaussure représentaient, de convention, l'abatis d'une oie qu'on va mettre à la broche.

La petite oie eut longue durée; en 1660, Mascarille, dans les *Précieuses ridicules*, fait admirer sa petite oie à Cathos et à Madelon: "La trouvez-vous congruente à l'habit?"

Les édits de Richelieu n'avaient, du reste touché que l'or et l'argent employés pour passemens, et les ouvrages de fil fabriqués hors du royaume, dentelle de Flandre, de Venise et de Gênes.

Ils permettaient les broderies et les galons de soie, le point coupé de France, et l'on en faisait déjà "de très louable" à Villiers-le-Bel et à Aurillac.

La cour n'était jamais atteinte par les lois somptuaires. Elle ne changea rien d'abord à ses habillements, ses livrées, ses carrosses; elle se contenta d'envoyer à la fonte les vieilles broderies d'or et d'argent.

Mais la simplicité forcée de la noblesse et de la haute bourgeoisie eut néanmoins sur elle quelque influence. La mode se transforma peu à peu; elle sacrifia ses excentricités et devint un instant aussi élégante que de bon goût.

Pour les dames, la veste ou hongreline raccourcie, ajustée, soutenue sans raideur par une fine armature et complétée par le grand col rabattu; les manches larges et